

tiens de Corinthe. Gravez-le, comme votre règle, au plus profond de votre esprit, de telle sorte que, veillant continuellement sur vous-mêmes et sur les choses qui vous entourent, il vous soit donné, avec l'aide de Dieu, de rester constants dans la foi : *Vigilate, state in fide*. Daigne le Seigneur bénir vos résolutions et que de sa bénédiction vous soit gage la Nôtre que Nous vous accordons avec une paternelle affection.

## L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

### I

Sur ce sujet, dont l'importance n'échappe à personne, les doctrines les plus bizarres ont été émises non seulement à l'étranger, mais même en ce pays catholique ; on est allé jusqu'à dire que l'enfant appartient avant tout à la société, et qu'à l'Etat revient le droit de l'élever, d'en faire un citoyen capable par son instruction et ses vertus *civiques* de rendre de sérieux services à sa patrie.

Erreur fondamentale très grave, mais qui se dissipe aisément à la simple lumière du bon sens.

En effet, après Dieu, qui est l'auteur de la vie naturelle de l'enfant, sinon le père qui, par là même, a reçu de droit divin toute autorité sur l'éducation naturelle de cet enfant ; à lui incombe le devoir, à lui appartient exclusivement le droit de procurer et de surveiller le développement physique, la culture intellectuelle et la formation morale de son fils. Ce devoir lui est imposé *naturellement* de telle façon qu'aucune puissance sur la terre ne l'en saurait dispenser ; de même il possède ce droit à l'exclusion de toute ingérence extérieure ; si bien